

## Mise à jour du compte ANDPC

- 1. Connectez-vous sur <a href="https://www.agencedpc.fr/professionnel/">https://www.agencedpc.fr/professionnel/</a>, avec vos identifiants
- 2. Allez dans « informations financières » et cliquez sur modifier

ATTENTION ! : par défaut la ligne 3 est sélectionnée « je ne demande aucune prise en charge... »

3. Sélectionnez la 1<sup>ère</sup> ligne « je souhaite la prise en charge par l'ANDPC des frais pédagogiques relatifs à des actions ... »

Agence nationale du DPC		Organismes de OPC	instances 👻
Agence		番 Accuel 直 Mon DPC - 國	Messages -
Accueil » Profil » Informations financières			
- Informations financières			
Je souhaite la prise en charge par l'ANDI	PC des frais pedagogiques relatifs à mes inso PC des frais pédagogiques relatifs à mes inso	riptions à des actions de DPC et de mon indemnisatio riptions à des actions de DPC par l'ANDPC mais ne so	n pour perte de revenu. uhaite pas être indemnisé pour
perte de revenu			
<ul> <li>Je ne demande aucune prise en charge p</li> </ul>	par l'Agence nationale du DPC, ni prise en cha	arge des frais pédagogiques, ni indemnisation pour pe	rte de revenu.
IBAN *			
8/C *			
Justificatif : copie de votre IBAN *	Choisir un fichier Iban pdf		
A noter, la case « non prise en charge » es l'Agence.	st nécessaivement pré-cochée par défaut, tar	nt que vous n'avec pas fait part de votre décision en n	nabière de prise en charge par
			Modifier

## ATTENTION SITE DIFFÉRENT POUR DEMANDER VOTRE PRISE EN CHARGE ANDPC !

Pour faire votre demande de prise en charge DPC, veuillez suivre les étapes suivantes :

- Connectez-vous sur votre compte sur « mondpc.fr »
- Sur le menu à gauche : rechercher action de formation
- En haut de la page Saisir la référence de l'action de formation 115521..... (titre)
- En haut à droite entrer dans « détail de l'action »
- Chercher le numéro de session : <u>Session ...</u> qui correspond aux dates ... et ... à ...
- et cliquer sur s' inscrire

L'organisme reçoit l'information ensuite par mail pour valider cette inscription. Cette inscription est à faire <mark>au plus vite</mark> car les places sont limitées et l'action est visible par tous les professionnels de santé au niveau national qui peuvent demander à s'inscrire